

Parent isolée problème financier

Par maflomeli, le 08/01/2009 à 22:22

bonjour je voudrai savoir si il est possible de travailler de chez moi (internet par exemple si oui a quelle adresse) sans perdre mes droit de parent isolée et juste le temps de regler mes problemes financier. car je veux continuer a m occuper de mes deux enfants qui ont 27 mois et 1 an. car je ne veux et ne peux pas mettre mes enfants en crèche halte garderie et nounou car je ne m en sortirai pas et quant bien meme je veux m en occuper jusqu à leurs trois . en vous remerciant par avance . veuillez agreer mes salutations distinguées

Par domi, le 09/01/2009 à 08:37

bonjour, si vous travaillez votre salaire sera comptabilisé par la CAF et il est évident que vos prestations en seront diminuées d'autant! Domi